



Sommaire

- **Mot du Président.**
- **Opération de maintenance au Moulin Jouannet.**
- **Jean François Jaffres Président du GIE des Meuniers de France.**
- **Recherche sur les Droits Fondés en Titre.**
- **Edito Flash FFAM n° 175.**

Mot du Président

Chers amis

Le Conseil d'Administration de l'AMF a décidé à l'unanimité de signer la **Charte** suivante qui nous engage:

Les rivières, les étangs, les lacs, les plans d'eau et les canaux de France et d'Europe sont issus de la longue influence réciproque de la nature et de la société, dans une histoire qui dure depuis plusieurs millénaires. L'eau de notre environnement est un phénomène naturel et culturel, social et économique : toutes ces dimensions sont mêlées, seule une vision intégrative, globale, ouverte permettra de soutenir un développement durable.

Les signataires de cette charte, présents sur tous les territoires, s'engagent à :

✎• Entretien, valoriser, transmettre le patrimoine bâti autour de l'eau, particulièrement les dizaines de milliers d'ouvrages hydrauliques des moulins, étangs, plans d'eau canaux, forges, retenues...

✎• Favoriser les usages de l'eau comme ressource stratégique et précieuse dans une situation de changement climatique et au titre de la transition énergétique,

✎• Garantir la maîtrise de l'eau par la gestion de ses niveaux en période de crue et de sécheresse, avec un souci de soutien d'étiage,

✎• Permettre aux riverains de participer davantage aux décisions, notamment sur la prise en compte des multifonctionnalités des cours d'eau : économie, culture, loisir, paysage, sécurité.

✎• Protéger la biodiversité de tous les écosystèmes aquatiques et humides naturels ou artificiels, faune et flore aujourd'hui menacées.

✎• Œuvrer à la pérennité du vivant dans la conciliation des enjeux de l'environnement, de la société et de l'économie.

Afin de réaliser ces ambitions, la Coordination nationale Eaux et rivières humaines réalisera des dossiers et documents d'information à l'attention des administrations, des élus, des médias et du public. Elle informera les agences de l'eau sur chaque grand bassin hydrographique et veillera à ce que les politiques publiques garantissent réellement une gestion durable et équilibrée de l'eau.

La première mission que se donne la Coordination nationale Eaux et Rivières humaines est dictée par l'urgence : mettre fin à la politique actuelle de destruction irrémédiable des ouvrages au nom de la continuité écologique. Cette destruction, réprouvée par les riverains de ces ouvrages, est une erreur gravissime, sans précédent et sans équivalent, au regard des enjeux du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la transition énergétique et la préservation de la ressource en eau. La capacité à sortir de cette impasse sera la première mesure de la volonté des politiques publiques de promouvoir des eaux et rivières humaines et de répondre aux enjeux de la gestion quantitative et qualitative de l'eau.

Cette charte n'est ni un label, ni une caution, ni un outil de promotion : elle engage d'abord ceux qui la signent à contribuer à un travail commun, sincère, loyal, durable, pour une vision partagée des eaux et des hommes.

Benoît

Opération de maintenance au Moulin Jouannet de Catherine et Gildas à Pleyber-Christ.

Dans le cadre d'une opération de maintenance sur le réglage du débit d'entrée de la turbine Francis à cloche et axe horizontal, Gildas, Benoît, Claude et Jacques ont collaboré aux opérations de montage et démontage du corps et du diffuseur de la turbine dans la chambre d'eau.

Le travail a été exécuté selon l'analyse et les prérogatives de Gildas.



Nous avons été séduits par les talents culinaires de Catherine qui nous a préparé un excellent repas.

Après essais, la turbine fonctionne à merveille:

Production 8 KW.



Jean-François Jaffres, meunier du Finistère, adhérent de l'AMF, Directeur du moulin Neuf de Kerleguer à Bohars,

a été élu Président du GIE Meuniers de France et de Festival des Pains par le Conseil d'Administration, le 13 juin dernier.

Elu en juin dernier, **Jean-François Jaffres** succède à **Jean-Louis Rioux**, qui a officié en tant que Président et a représenté Festival des pains durant quatorze ans.

Jean-François Jaffres est le directeur de la **Minoterie Frances**, située dans le Finistère. La **minoterie Frances** fait partie du GIE Meuniers de France depuis 1989.



Le parcours de Jean-François Jaffres

Après un diplôme d'Ingénieur en Agriculture à l'**ESA d'Angers**, Jean-François JAFFRES a intégré l'entreprise familiale dirigée par son oncle Dominique FRANCES en 2001. Il en a pris la direction en 2012. Par ailleurs, il est Président de l'Association Régionale des Meuniers de Bretagne.

Jean-François Jaffres poursuivra le développement de Festival des Pains, pour accompagner les **artisans boulangers** affiliés à l'enseigne et livrés par les moulins du groupement.

A suivre...

Isabelle Malfrant-Masson, généalogiste, a effectué pour le compte de notre Fédération une recherche approfondie aux Archives Nationales des comptes rendus de l'Assemblée Constituante en 1789 / 1790 sur les droits fondés en titre.

Ce mémoire (600 pages) très complexe est actuellement à l'étude; nous vous en communiquerons ultérieurement les grandes lignes.



Edito Flash FFAM N°175

Suite à la présentation de la note du 30 avril 2019 remise aux services le 14 mai 2019 lors d'une grande réunion à Paris, de laquelle la FFAM avait été exclue.

Nous avons dénoncé cette "non concertation apaisée" en envoyant un courrier à tous les préfets, les directeurs des DDT(M) et les directeurs de la police de l'eau de chaque département.

Le 03 août 2019 le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a profité de la période de vacances estivales pour produire un décret défavorable aux moulins.

La date limite de dépôt d'un recours étant le 07 octobre 2019, nous avons décidé avec plusieurs fédérations nationales de porter un recours en Conseil d'Etat contre ce décret, notre avocat Jean François Remy s'est chargé de l'opération, le recours a été déposé le 07 octobre 2019 dans les temps. Un autre recours sera déposé ces jours-ci contre la note du 30 avril 2019 non publié au J.O., il presque achevé.

La FFAM continue sa lutte pour la sauvegarde de nos moulins et de leurs seuils au plus haut niveau, cela fait suite et s'appuie sur les actions que vous portez dans vos départements et vos régions, les rencontres avec les députés et les sénateurs pour les informer sont très importantes, ne baissons pas la garde, nous sommes sur la bonne voie. Une chose importante à ne pas négliger, pour chaque courrier avec les services déconcentrés mettez le Préfet en copie et n'hésitez pas à l'informer de tout

Un exemple de la vitalité de notre réseau, suite à une invitation au conseil d'administration de l'association de Haute Normandie, la députée Stéphanie Kerbarh a organisé des assises sur la petite hydroélectricité à l'Assemblée Nationale le 24 octobre 2019, la FFAM est partenaire, Jean François Remy et Patrice Cadet interviendront en son nom, le conseil d'administration de la FFAM est invité pour assister à ces assises. Cette action apporte à toutes les associations un exemple à suivre sous quelque forme que ce soit. Nous vous rendrons compte de leur déroulement.

En même temps du 24 au 27 octobre la FFAM tient un stand au Salon International du Patrimoine Culturel au Carrousel du Louvre à Paris, des membres du conseil d'administration assureront une permanence sur les lieux. Ce salon nous permet de contacter et de discuter avec de nombreuses institutions nationales et internationales du patrimoine, en 2018 il en a découlé une invitation du conseil de l'Europe à participer au colloque des paysages de l'eau à Séville, cette année le président de la FFAM est invité aux Journées nationales sur la mise en oeuvre de la Convention européenne du paysage en France au Conseil de l'Europe à Strasbourg. Les paysages de l'eau sont mis en avant par la Convention européenne du paysage, les moulins sont un élément incontournable pour les paysages de l'eau.

Continuons ensemble notre lutte pour la sauvegarde de nos moulins et de leurs seuils.

Alain Forsans

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION

Tous les premiers vendredi du mois de 14h00 à 16h00 au
Moulin du Pont à DAOULAS.

Il est recommandé d'appeler auparavant
- le 06 26 16 02 85 (Benoît Huot).

Venez consulter:

- . Les fiches techniques
- . Les archives
- . Les journaux des associations
- . La bibliothèque
et commander vos futures lectures...

AMF - Association n° W291001828

Membre de la Fédération Française des Associations de
sauvegarde des Moulins (FFAM).

Siège social:

Mairie, Moulin du Pont - 29460 DAOULAS
Tél.: 06 26 16 02 85

Contact : amisdesmoulinsdufinistere@yahoo.fr



**Fédération Française
des Associations
de sauvegarde des Moulins**

www.moulinsdefrance.org

SITES INTERNET

qui vous permet de prendre connaissance de tous les textes
et documents officiels (carte grise des moulins...) et par
l'intermédiaire d'un flash mensuel, des dernières nouvelles
de nos moulins.

ASSOCIATION AMF <http://moulinsdufinistere.free.fr>
que nous vous conseillons de consulter fréquemment.

Vous découvrirez le résumé de nos activités avec de
nombreuses photos.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Vice-Présidente : Yvonne TROMELIN, 07 86 94 93 36

Secrétaire : Jacques BECAM, 06 71 03 07 74

Secrétaire adj. : Jean-Louis LE FLOCH, 02 98 04 09 18

Trésorier : Claude ROUSSILLON, 02 98 68 54 43

Trésorier adj. : Raymond LAGADIC, 02 30 99 50 22

Collectif des Moulins de Bretagne :

Délégué, Benoît HUOT, 06 26 16 02 85

Délégué adj. : Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Charles GUEGUEN, Délégué SAGE 02 98 95 34 89

Raymond LAGADIC, Délégué SAGE Odet et Douarnenez
Hydroélectricité, 02 30 99 50 22

Kelly FAY, Contact avec la Presse, 02 98 67 41 05

Hervé RICOU, Délégué Communication

Webmaster 06 71 60 89 43

A Vendre DVD (5 €)

« Il est revenu le temps des Moulins »

Vidéo-film produit par l'association Triskell Pleyber
Patrimoine. Découvrir les énergies renouvelables à Pleyber-
Christ. Réalisation: Alain Martin, Lucien Rohou et Joseph
Monfort, avec l'aimable concours de Benoît Huot.

Conseiller juridique:

Michel DIEBOLD, 02 98 89 84 86

Conseiller hydraulique :

Alain LE QUERE, 02 98 54 46 03

Contrôleur des comptes:

Jean Claude HOMBROUCK

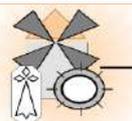
TRANSACTIONS FINANCIERES

Toutes les transactions financières :

- Adhésions,
- Abonnement à la revue Moulins de France
- Participation aux activités

Doivent être adressées au Trésorier :

Claude ROUSSILLON
Moulin de Lansolot 29440 Saint DERRIEN



L'Echo des Moulins est votre journal :

Vous pouvez proposer d'y faire paraître
vos réflexions, documents, photos,
petites annonces en rapport avec la vie des
moulins.

Concepteur de la revue : AMF 29

Correspondant : Jacques BECAM